

Objet : Renonciation à l'exercice du Droit de Prémption Urbain pour les Déclarations d'Intention d'Aliéner déposées entre le 16/07/26 et le 29/07/26

La Présidente de la communauté de communes des Pays de L'Aigle,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22, L.2122-23, L.5211-1, L.5211-2, L.5211-4, L.5211-9 et L.5211-10,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L213-2 et L213-3,

Vu la délibération n° 2024-09-26-181 du conseil communautaire en date du 26 septembre 2024 instituant le Droit de Prémption Urbain (DPU) sur l'ensemble des zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de la Communauté de communes des Pays de L'Aigle,

Vu la délibération n° 2026-04-30-091 du conseil communautaire en date du 30 avril 2026 donnant délégation à la Présidente pour l'exercice du Droit de Prémption Urbain, conformément aux articles L.5211-9 du CGCT,

Vu les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) mentionnées ci-dessous déposées entre le 16/07/2026 et le 29/07/2026, avec avis du Maire indiquant renoncer à la prémption :

Commune	Référence dossier	Dépôt	Nature	Demandeur	Adresse du terrain
AUBE	IA 061 008 26 00014	28/07/2026	Commerce	SCP GAULARD ET ASSOCIES	46C Route de Paris
AUGUAISE	IA 061 012 26 00003	16/07/2026	Habitation	SCP GAULARD ET ASSOCIES	358 rue du Triage du Chatelet
CHANDAI	IA 061 092 26 00009	24/07/2026	Habitation	Pierre-Armand BOUVIER et Anne-Laure LANSON,NOTAIRE	5 Place de l'église
CHANDAI	IA 061 092 26 00008	16/07/2026	Habitation	SCP GAULARD ET ASSOCIES	6 PASSAGE DES DEMOISELLES
L'AIGLE	IA 061 214 26 00076	29/07/2026	Terrain à bâtir	SCP GAULARD ET ASSOCIES	avenue du Mont Saint Michel
	IA 061 214 26 00075	28/07/2026	Habitation	SCP GAULARD ET ASSOCIES	29 RUE CHARLES MEROUVEL
	IA 061 214 26 00074	28/07/2026	Habitation	SCP GAULARD ET ASSOCIES	6 rue du pont du Moulin
	IA 061 214 26 00073	28/07/2026	Habitation	SCP GAULARD ET ASSOCIES	9 La Côte Douce
	IA 061 214 26 00072	24/07/2026	Habitation	SCP GAULARD ET ASSOCIES	13 et 13bis rue Porte Givry
MOULINS-LA-MARCHE	IA 061 297 26 00018	22/07/2026	Habitation	D.N.A HAUSSMANN	Grande Rue
SAINT-SULPICE-SUR-RISLE	IA 061 456 26 00009	29/07/2026	Habitation	SCP GAULARD ET ASSOCIES	93 Anglures - Anglures
VITRAI-SOUS-L'AIGLE	IA 061 510 26 P0002	29/07/2026	Habitation	SCP GAULARD ET ASSOCIES	Le Gigontier

Considérant que l'acquisition de ces biens ne présente pas d'intérêt pour la communauté de communes,

DÉCIDE

Article 1^{er} : de renoncer à exercer le droit de prémption urbain (DPU), concernant les DIA mentionnées dans le tableau ci-dessus.

Article 2 : de rendre compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire en application des articles L.5211-9 et L.5211-10 du Code des collectivités territoriales.

Article 3 : d'adresser la présente décision à Madame la Sous-Préfète de Mortagne-au-Perche.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil communautaire.

FAIT À L'AIGLE, LE 28 AOÛT 2026

Acte reçu en préfecture le 28 AOÛT 2026

Publié en ligne le 28 AOÛT 2026

Certifié exécutoire

La Présidente

Véronique LOUWAGIE

